



Certes, le français n'est pas la langue maternelle des politiciens malgaches et leurs serviles serviteurs. Mais de là à interpréter les termes de la feuille de route signée par le grand nombre, cela ne s'appelle pas du patriotisme mais de la mauvaise foi qui fait de Madagascar un pays peuplé de pauvres d'esprit amenant à la pauvreté monétaire généralisée au profit d'une poignée de super riches qui ne l'auront jamais été sans la crédulité de ces millions de pauvres. Ainsi donc, pour certains, l'armée de la Sadc va venir dans la Grande île pour sécuriser le retour de Ravalomanana ? Mais de quoi a peur ce dernier s'il n'a jamais fait de mal dans ce pays ? Pourquoi certains confrères sèment-ils la psychose -au «*profit*» de ces politiciens artisanaux- au lieu d'expliquer le texte ? Que dit, d'ailleurs, la feuille de route, signée par la majorité, dans la nuit du 16 au 17 septembre 2011, à propos de souveraineté des états membres de la Sadc ?

Au fait, pourquoi politique artisanale ? Parce que, de par sa définition même, l'artisan travaille toujours pour son propre compte. Dès lors qui va payer tous ces candidats issus de nulle part qui accourent pour tenter d'avoir un siège au sein d'une transition qui ne durera qu'une année au plus ? Car, en toute logique, Madagascar entrera dans sa IVème république en décembre 2012. En toute logique car, dans nos contrées c'est l'illogisme qui prime depuis le retour des indépendances... **Jeannot Ramambazafy**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mission de l'Organe de défense et de sécurité de la Troïka à Madagascar

Face aux diverses interprétations erronées ayant trait à la mission que l'Organe de défense et de sécurité de la Troïka devra mener à Madagascar, il est primordial de rappeler que, aux termes du Point 3 de la Note explicative sur le Paragraphe 20 de la Feuille de route, « **les principes et les valeurs de la SADC reposent sur le respect de l'intégrité territoriale et la souveraineté des Etats membres** ».

Ainsi, l'Organe de défense et de sécurité de la Troïka, durant sa mission dans le pays, n'ira nullement violer son « **respect de l'intégralité territoriale et la souveraineté** » de Madagascar, un Etat membre.

En ce sens que cet Organe, devant être dirigé par un Officier général de l'Armée tanzanienne, n'ira, en aucun cas, interférer tant dans les structures que dans les décisions à prendre par les Forces armées malagasy.

D'ailleurs, selon les dispositions du Paragraphe 36 de la Feuille de route, la SADC (y compris la Troïka) s'engage à apporter son soutien politique, technique, matériel, logistique et financier au dialogue malgache-malgache « **entre les Acteurs Politiques Malagasy pour la formation d'un Gouvernement de Transition d'Union Nationale et l'élargissement de la composition du Congrès de la Transition (CT), du Conseil Supérieur de la Transition (CST) et de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)** » (selon les termes du Paragraphe 1).

De ce fait, et pour couper court à toutes supputations fantaisistes pouvant troubler l'ordre public, cette mission de l'Organe de défense et de sécurité de la Troïka dans le pays n'ira aucunement envisager une quelconque possibilité d'envahir Madagascar et encore moins une quelconque possibilité de sécuriser un quelconque retour d'un exilé politique malagasy.

Quoi qu'il en soit, les termes du Paragraphe 39 de la Feuille de route restent incontestables et sans équivoque quant aux engagements pris officiellement par la Communauté internationale dans le processus de sortie de crise à Madagascar : « **sous l'égide de l'Equipe de Médiation de la SADC, appuyée par les Nations Unies, la Communauté internationale sera chargée du suivi et du contrôle internationaux de la mise en œuvre de cette Feuille de route en collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux pertinents** ».

Antananarivo, le 10 Octobre 2011

Le Ministre de la Communication

Rahajason Harry Laurent